



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
CHAUDIÈRE-
APPALACHES

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Novembre 2002

Numéro 16

Pour SECOURISTES *seulement...*

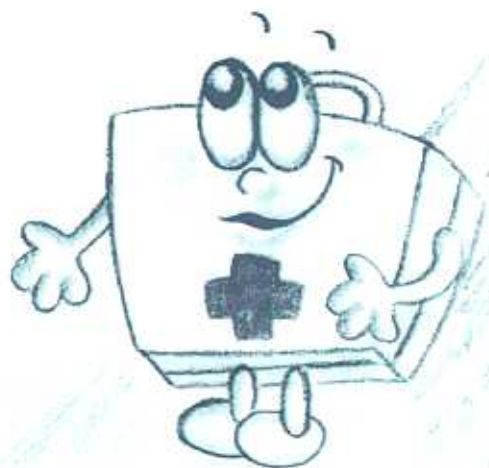
Bulletin d'information pour secouristes en milieu de travail



*Produit par les
infirmières des
services de
Santé du travail
de la région
Chaudière-
Appalaches*

DANS CE NUMÉRO

*La fiche
signalétique*



Y a-t-il des PRODUITS CONTRÔLÉS à votre lieu de travail ?



A. Gaz comprimés



B. Matières inflammables et combustibles



C. Matières comburantes

D. Matières toxiques et infectieuses



• Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves



• Matières ayant d'autres effets toxiques



• Matières infectieuses



E. Matières corrosives



F. Matières dangereusement réactives

Un produit **CONTRÔLÉ** est tout produit s'inscrivant dans **UNE** ou **PLUSIEURS** des **SIX** catégories suivantes :

- A. Gaz comprimés
- B. Matières inflammables et combustibles
- C. Matières comburantes
- D. Matières toxiques et infectieuses
- E. Matières corrosives
- F. Matières dangereusement réactives

CONNAISSEZ-VOUS :

- les dangers pour la santé et la sécurité que ces produits peuvent représenter pour les travailleurs ?
- la façon d'intervenir rapidement et efficacement en présence d'une victime ?

Le Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

permet au secouriste d'obtenir de l'information sur :

- les matières dangereuses ;
- les premiers secours.

COMMENT PUIS-JE OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DANGERS DES PRODUITS CONTRÔLÉS



Selon la législation du **SIMDUT**, ces informations **doivent être** fournies par les fournisseurs et les employeurs de 3 façons.

La **FORMATION** donnée par l'employeur sur les produits contrôlés utilisés au travail : dangers, manipulation et entreposage sécuritaire.

L'ÉTIQUETTE :

- Résume l'information sur le produit, ses dangers, les moyens de prévention et les premiers secours.
- Doit être placée sur les récipients originaux et ceux utilisés pour le transvasage.

LA FICHE SIGNALÉTIQUE DES PRODUITS

Décrit les dangers associés aux matières utilisées dans le cadre du travail.

Fournit des conseils pour agir :

- efficacement
- sécuritairement en cas d'urgence.

**LA FICHE
SIGNALÉTIQUE
DOIT TOUJOURS
ÊTRE ACCESSIBLE
RAPIDEMENT
AU SECOURISTE
EN SITUATION
D'URGENCE.**

Comment lire et interpréter la FICHE SIGNALÉTIQUE

La fiche donne
9 catégories de
renseignements
détaillés.



*Dans votre entreprise,
celle que vous utilisez
est-elle conforme?*

Observons...

SECTION 1 — IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT				
NOM DU PRODUIT			NOM DU FABRICANT	
NOM DU PRODUIT				
NOM DU FABRICANT		NOM DU FABRICANT		
NOM DU FABRICANT		NOM DU FABRICANT		
TYPE	FORME	TAILL	MÉTAL	
CONTENEUR	PROCEDE DE FABRICATION	COMPOSITION	N° DE RÉVISION (SI APPLICABLE)	
SECTION 2 — INGRÉDIENTS DANGEREUX				
NOM DES SUBSTANCES	CONCENTRATION (%)	CLASSIFICATION	H_{500} (P001) (P002) (P003)	H_{500} (P001) (P002) (P003)
SECTION 3 — CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES				
État physique	Densité (à 20°C)		Masse molaire	
Point de fusion (°C)	Point de solidification (°C)	Point d'ébullition (°C)	Point de congélation (°C)	
pH	Stabilité	Solubilité dans l'eau (à 20°C)		Solubilité dans l'air (à 20°C)
SECTION 4 — RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION				
NOM DU PRODUIT				
NOM DU PRODUIT				
NOM DU PRODUIT		NOM DU PRODUIT		
NOM DU PRODUIT		NOM DU PRODUIT		
NOM DU PRODUIT		NOM DU PRODUIT		
SECTION 5 — DONNÉES SUR LA REACTIVITE				
NOM DU PRODUIT				
NOM DU PRODUIT				
NOM DU PRODUIT				
NOM DU PRODUIT				

SECTION 1 – IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT



Exemple (d'un produit utilisé dans le milieu de travail)

NOM : Toluène

AUTRE NOM : Toluol, méthyl benzène

UTILISATION : solvant de produits organiques, fabrication d'explosifs.

SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX



Identification de la plupart des ingrédients dangereux réglementés et contenus dans le produit.

SECTION 3 – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Renseignements techniques sur les propriétés du produit qui peuvent être utiles pour la manipulation et l'entreposage : état physique, odeur, etc.

SECTION 4 – RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

- Description de la nature du risque d'incendie;
- Recommandations sur les mesures à prendre en cas d'urgence (incendie, explosion).

SECTION 5 – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Information relative à la stabilité du produit et aux conditions susceptibles de produire une réaction dangereuse :

- réaction avec d'autres substances, réaction avec la lumière, la chaleur, les vibrations, l'humidité, etc.;
- permet de déterminer les procédures de manutention et d'entreposage.



**SECOURISTES,
PORTEZ UNE
ATTENTION PLUS
SPÉCIFIQUE AUX
SECTIONS
6 - 7 - 8 ET 9
DE LA FICHE
SIGNALÉTIQUE**

SECTION 6 — PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES			
NOM DU PRODUIT		CANCÉROGÈNE (N)	
CLASSIFICATION	PHASE D'U	PHASE D'U	CLASSIFICATION
SÉVÉRITÉ DE L'ÉTAPE D'U			
SÉVÉRITÉ DE L'ÉTAPE D'U			
EFFETS TOXICOLOGIQUES	TOXICITÉ AIGUË	TOXICITÉ CHRONIQUE	TOXICITÉ REPRODUCTIVE
TOXICITÉ	TOXICITÉ REPRODUCTIVE	TOXICITÉ	TOXICITÉ REPRODUCTIVE
LD ₅₀ (mg/kg) (rat, oral)		LD ₅₀ (mg/kg) (rat, oral)	
SECTION 7 — MESURES PREVENTIVES			
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE			
PROTECTION	PROTECTION	PROTECTION	PROTECTION
PROTECTION	PROTECTION	PROTECTION	PROTECTION
PROTECTION DE LA RESPIRATION ET DE LA VUE			
PROTECTION DE LA PEAU			
PROTECTION DE LA MAIN			
PROTECTION DE LA MAIN			
SECTION 8 — PREMIERS SOINS			
RÉFÉRENCE À LA FICHE SIGNALÉTIQUE			
RÉFÉRENCE À LA FICHE SIGNALÉTIQUE			
RÉFÉRENCE À LA FICHE SIGNALÉTIQUE			
RÉFÉRENCE À LA FICHE SIGNALÉTIQUE			
RÉFÉRENCE À LA FICHE SIGNALÉTIQUE			
SECTION 9 — RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION DE LA FS			
RECOMMANDATION	RECOMMANDATION	RECOMMANDATION	RECOMMANDATION
RECOMMANDATION	RECOMMANDATION	RECOMMANDATION	RECOMMANDATION

SECTION 6 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Information sur les dangers que le produit présente pour la santé :

- comment il pénètre dans l'organisme;



- les effets sur la santé à court et à long terme.

L'information contenue dans cette section détermine les mesures préventives et les premiers soins appropriés.



Lunettes anti-laboussures monobloc



Protection des mains

SECTION 7 – MESURES PRÉVENTIVES

Informe le travailleur **ET LE SECOURISTE** :

- sur l'équipement de protection à utiliser pour protéger sa santé et sa sécurité;
- des procédures d'urgence lors de fuites ou de déversements accidentels.

ALERTE

Le secouriste doit d'abord assurer sa propre sécurité lorsqu'il intervient auprès d'un blessé.



SECTION 8 – PREMIERS SOINS

Mesures immédiates à prendre en cas de surexposition au produit, selon la gravité de l'intoxication et la voie d'entrée (la peau, les yeux, le nez, la bouche). Comme par exemple :

Contact avec les yeux : rincer à l'aide de la douche oculaire jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : retirer les vêtements contaminés et rincer la peau à l'aide de la douche déluge.

Produit respiré : conduire la victime dans un endroit aéré ; pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler le 911.

Produit avalé : appeler le Centre Antipoison : 1-800-463-5060. Appeler le 911.



**LORSQUE DES
SOINS MÉDICAUX
S'IMPOSENT,
TOUJOURS REMETTRE
UNE COPIE DE
LA FICHE
SIGNALÉTIQUE AUX
AMBULANCIERS.**



SECTION 9 – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

La législation SIMDUT exige que la fiche signalétique soit mise à jour **au moins à tous les trois ans ou dès que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.**

CLSC Beauce-Sartigan
Saint-Georges
(418) 228-6272
Fax: (418) 228-8963

Sainte-Marie
(418) 387-4298
Fax: (418) 386-3389

CLSC Frontenac
(418) 338-4545
Fax: (418) 338-6565

**Complexe de santé et
CLSC Paul-Gilbert**
(418) 380-2070
Fax: (418) 839-9161

**Les CLSC et CHSLD de
la MRC de Montmagny**
Montmagny
(418) 248-2572
Fax: (418) 248-5079

ISSN 1205-5883

Dépôt légal - 2^e trimestre 1996
Bibliothèque Nationale du
Canada
Bibliothèque Nationale du
Québec
Idée originale du CLSC
La Guadeloupe

INFO *flash*

SOYEZ VIGILANTS !

- N'ignorez pas les règles de sécurité pour gagner du temps quand vous intervenez.
- Utilisez les moyens de protection recommandés.
- Apprenez à l'avance à utiliser les douches d'urgence, le matériel des trouses et les signaux d'urgence.
- Maintenez à jour vos compétences en R.C.R.
- Ayez toujours, près de vous, le numéro du Centre Antipoison du Québec :

1-800-463-5060

SOYEZ BIEN INFORMÉS !

Pour de l'information sur les produits utilisés en milieu de travail, il est possible de consulter le service du répertoire toxicologique de la CSST :

Téléphone 1-888-330-6374 ou (514) 906-3080
Internet : www.reptox.csst.qc.ca

Références:

- Secourisme en milieu de travail, CSST, 2002
- Répertoire toxicologique de la CSST.
- Jean-Guy Nadeau - Formation SIMDUT, CLSC Frontenac, 2002
- SIMDUT – session de formation, Association Sectorielle Services Automobiles (1997)
- SIMDUT – guide du participant, Association Sectorielle Transport et Entreposage (1988)
- Conformité avec les exigences québécoises du SIMDUT, grille d'analyse – CSST, 1995
- Ce que vous devez savoir au sujet du SIMDUT, ministère du travail du Québec, 1989